COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 10 juin 2026

Etude sur la gestion de l'eau pour les collectivités locales

Un long fleuve pas si tranquille

La Banque Postale, SFIL, Intercommunalités de France et WWF France présentent conjointement les résultats d'une étude analysant la capacité financière des collectivités locales à financer les investissements indispensables à la gestion de l'eau dans les prochaines années. Les conclusions s'appuient notamment sur une prospective à l'horizon 2040 des besoins d'investissement des services publics d'eau et d'assainissement, complétée par des simulations consacrées à la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Une organisation fonctionnelle et territoriale globalement complexe

Pour des raisons historiques, hydrographiques ou politiques, il coexiste souvent sur un même territoire plusieurs entités gestionnaires avec parfois des modes de gestion différents. **En dépit de la volonté du législateur de rationaliser les structures gestionnaires**, le paysage intercommunal de la gestion des compétences eau et assainissement reste pour partie syndical. Le transfert des compétences vers l'intercommunalité n'a pas non plus pleinement abouti : sur les 26 000 communes membres d'une communauté de communes, **65 % n'ont pas transféré leur compétence eau et 50 % n'ont pas transféré leur compétence assainissement**.

> « *L'eau est une problématique territoriale centrale pour les intercommunalités. Avec le changement climatique, dont les conséquences concrètes sur la ressource en eau sont de plus en plus perceptibles, l'intérêt de faire de cette ressource rare une priorité est plus évident que jamais. Pour ce faire, la connaissance est déterminante. Le calendrier de parution de l'étude ne relève d'ailleurs pas du hasard. Au début d'un mandat électif de 7 ans, il était important de documenter le sujet, notamment au regard du nécessaire renouvellement des équipements et des récents changements normatifs et règlementaires* » rappelle **Jean Revereault, Vice-Président Transitions Ecologiques Intercommunalités de France**

Un déficit annuel d'investissement de 4,4 Mds€ dans le petit cycle de l'eau et de 2 Mds€ dans le grand cycle

Les services d'eau potable et d'assainissement gèrent 850 000 km de réseaux d'eau potable, 390 000 km de réseaux d'assainissement collectif et 23 000 stations de traitement des eaux usées. **Le rythme actuel de renouvellement des infrastructures est insuffisant pour au moins maintenir la valeur patrimoniale des actifs.** Pour de nombreuses collectivités, une importante mise aux normes est en outre nécessaire pour satisfaire les exigences de la

directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » révisée (**DERU 2**) dont la transposition est prévue avant août 2027.

Avec l'importance croissante des enjeux à la fois de quantité et de qualité de l'eau sur fond de changement climatique, les collectivités doivent traiter les problématiques liées à l'eau comme un tout en coordonnant les compétences qui font partie du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) et celles qui relèvent du grand cycle de l'eau (eaux pluviales en zone urbaine, milieux aquatiques et prévention des inondations). Cela passe par le développement de **solutions fondées sur la nature** et la **prévention de la pollution à la source** en accompagnant notamment la transition des terrains agricoles qui se trouvent à proximité des captages d'eau.

> « *L'eau est une ressource précieuse qui se raréfie, nous devons collectivement nous mobiliser pour agir à tous les niveaux pour sa préservation en qualité et en quantité que ce soit par la sobriété des usages ou les solutions fondées sur la nature. Ce rapport permet d'approcher les contributions possibles des collectivités locales face à ce défi du 21ème siècle.* » précise **Jean Rousselot, responsable Eau douce, WWF France**

Un budget multiplié par deux à horizon 2040 pour faire face aux enjeux dans le petit cycle de l'eau

Les dépenses totales des services d'eau et d'assainissement (dépenses d'investissement, de fonctionnement et remboursements) étaient de **15,4 Mds€ en 2024**. Le scénario tendanciel qui prend en compte la DERU 2 anticipe une augmentation de moitié d'ici 2040, contre un doublement dans le scénario le plus ambitieux.

Renouveler les infrastructures à un rythme qui permettrait de maintenir leur valeur patrimoniale **nécessiterait d'augmenter les tarifs du service d'eau potable d'au moins 3,5 % à 6 % par an et ceux du service d'assainissement de 3,5 % à 4 % par an jusqu'en 2040**. Cela conduirait à possiblement pousser l'endettement pour chacun jusqu'à atteindre un **délai de désendettement de l'ordre de 10 ans d'épargne brute, contre 3 ans aujourd'hui pour l'eau potable et un peu plus de 5 ans pour l'assainissement**. Un équilibre devra dès lors être trouvé entre hausse des tarifs et hausse de l'endettement selon les capacités propres à chacun.

De tels choix seraient toutefois susceptibles de compromettre la capacité financière des collectivités à réaliser d'autres investissements pourtant d'utilité sociale et sanitaire allant au-delà du simple renouvellement, à commencer par le traitement préventif et curatif des **pollutions émergentes** (PFAS et pesticides).

> « *Le choix entre emprunt et tarification est moins de nature financière que de nature chronologique : emprunter aujourd'hui revient à dégager des ressources courantes ultérieurement, et donc à lisser dans le temps l'effort demandé aux usagers. Augmenter l'endettement n'est d'ailleurs pas inenvisageable au regard de la durée de vie des actifs.* » complète **Luc Alain Vervisch, directeur des études de La Banque Postale**

Des marges de manœuvre potentielles côté grand cycle de l'eau avec la taxe GEMAPI

4 intercommunalités sur 5 ont d'ores et déjà instauré la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qu'elles ont la possibilité de lever depuis 2018. En moyenne pondérée sur 2025, le produit voté est de **9,2 € par habitant**, pour un plafond autorisé de **40 € par habitant**. Si toutes les intercommunalités mettaient en place une taxe à 40 € par habitant, cela permettrait de dégager théoriquement **2,3 Mds€ de**

ressources supplémentaires pour la compétence. Dans cette hypothèse prospective, la fiscalité sur l'habitat augmenterait alors dans l'ensemble de + 3,8 % et celle sur l'économie de + 4,6 %.

Le mode de calcul de la taxe GEMAPI limite toutefois l'acceptabilité d'une telle hausse, avec une répercussion non-négligeable sur la fiscalité dans de nombreuses communes. En fonction des territoires et de projets des élus, des systèmes de péréquation à d'autres échelles pourraient permettre d'atténuer ces effets, qu'il s'agisse d'inégalités de pression fiscale ou d'inadéquation entre potentiel et besoin.

> « *Au-delà des enjeux environnementaux, l'eau est devenue un facteur de résilience économique, agricole, industrielle et territoriale.*
> *Tous les leviers existants ou à inventer (évoqués dans cette étude) doivent être actionnés pour garantir un accès durable à une eau de qualité pour les populations, les activités économiques et les écosystèmes. Cela relève désormais d'une véritable politique de souveraineté.* » conclut **Olivier Grimberg, directeur Secteur Public Local, Sfil**

Télécharger l'étude

À propos de La Banque Postale
La Banque Postale forme avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, classé 12ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France près de 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire, avec ses 17 000 points de contact dont près de 6 500 bureaux de poste. Premier prêteur bancaire des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, La Banque Postale joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires. Portée par son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », elle ambitionne de bâtir un leader européen de la bancassurance au service de tous ses clients, et d'affirmer son rôle pionnier dans la finance citoyenne. Elle propose une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, structurée autour de ses trois marques : La Banque Postale, sa banque des particuliers, Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale et CNP Assurances, sa filiale d'assurance de biens et de personnes. La Banque Postale accélère également sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. Entreprise à mission depuis mars 2022, La Banque Postale ambitionne d'atteindre zéro émission nette dès 2040. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

À propos de Sfil
Sfil, banque publique de développement et filiale du Groupe Caisse des Dépôts, est le leader du financement du secteur public local en France aux côtés de ses partenaires La Banque Postale et La Banque des Territoires, et anime le dispositif français de financement des grands contrats d'export.
Depuis 2013, Sfil mobilise les investisseurs de long terme pour offrir aux collectivités territoriales et groupements, aux établissements publics de santé et aux exportateurs les meilleures conditions de financement possibles, adaptées aux investissements essentiels au développement du pays. En finançant l'essentiel, Sfil accompagne la transformation des territoires et de l'économie française et contribuons à un avenir durable.
Plus d'informations sur sfil.fr
Suivez nos actualités sur LinkedIn et YouTube.

À propos d'Intercommunalités de France
Intercommunalités de France est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe. L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 200 communautés d'agglomération, 12 communautés urbaines, 9 établissements publics territoriaux du Grand Paris, 720 communautés de communes, qui représentent près de 80 % de la population française. En savoir plus : www.intercommunalites.fr

Contacts presse :
La Banque Postale : Stéphanie NOEL / 06 38 27 32 91 / stephanie.noel@laposte.fr
SFIL : Christine LAIR-AUGUSTIN / 06 78 66 14 64 / christine.lair-augustin@sfil.fr
Intercommunalités de France : Yoann JACQUET / 06 71 50 65 88 / y.jacquet@intercommunalites.fr